

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2026 à 19h00

ppp

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Nombre de conseillers

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 26
- ♦ votants : 29

ppp

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI, M. Khammay SOUVANLASAY, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAI, Mme Mailys GANHAY, Mme Zahira DEGOUDJ, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX

Date de convocation

23 juin 2026

Date de publication

02 juillet 2026

Excusés : Mme Catherine GOZZI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Karim KHATRI (pouvoir à V. PONTONNIER), M. Julien CHAPET (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire



**9. VILLE DE QUETIGNY – CONVENTION 2026 DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION FINANCIERE
ENTRE L'ASSOCIATION MEDIATION ET PREVENTION – DIJON METROPOLE (MPDM) ET LA VILLE DE
QUETIGNY – PREVENTION SPECIALISEE**

Décision : Unanimité

Pour la quatrième année consécutive, il est proposé d'approuver la signature d'une convention avec l'association « Médiation Prévention Dijon Métropole » pour le service de la prévention spécialisée.

Les objectifs du service de la prévention spécialisée – détaillés à l'article 3 de la convention figurant en **annexe 6** de la présente délibération - se déclinent ainsi :

- Offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires ;
- Travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles afin d'accompagner et de traduire les enjeux identitaires, sociaux et sociétaux auxquels sont confrontés les jeunes Quetignois ;
- Travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion scolaire et afin de maintenir la communication entre les familles et l'école ;
- Proposer une offre de soutien à la parentalité forgée sur la libre adhésion du jeune et de sa famille en dehors de toute autre mesure éducative ;
- Co-construire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ;
- Assurer un suivi des situations dont il a la responsabilité ;
- Rendre compte à ses financeurs et commanditaires de l'impact et de l'utilité sociale du dispositif mis en place.

Approuvé et signé par le Maire
021-212105159-20260630-DG01072026CM09-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Le montant de la participation financière de la commune de Quetigny est inscrit au budget à hauteur de 40 000€ pour l'année 2026.

Ainsi, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la convention 2026 de partenariat et de participation financière entre l'association « Médiation et Prévention – Dijon Métropole » et la commune de Quetigny portant sur la « Prévention Spécialisée » **jointe en annexe 6** ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention susvisée ;
- D'autoriser le versement à l'association « Médiation et Prévention – Dijon Métropole » d'une subvention à hauteur de 40 000€ conformément à l'article 4 de la convention pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.



Fait à Quetigny, le 30 juin 2026

Copie Certifiée Conforme,

Isabelle PASTEUR

Maire de Quetigny

Vice-Présidente de Dijon Métropole

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20260630-DG01072026CM09-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026